

Ma

Démarche **FSE**



Déposer en ligne une demande de financement FSE
et le bilan d'exécution de son projet
Fonds social européen, c'est désormais possible
avec ma-demarche-fse.fr

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), avec l'appui de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME), met en place un nouveau service en ligne permettant aux porteurs de projet du Fonds social européen (FSE) de déposer en ligne des demandes de financement FSE et des bilans d'exécution. Pour accéder à ce nouveau service, saisissez l'adresse internet : "<https://ma-demarche-fse.fr>"

Trois avantages à remplir en ligne une demande de financement FSE et le bilan d'exécution de son projet FSE sur "<https://ma-demarche-fse.fr>"

J'accède à un service sécurisé et confidentiel ouvert à tous les porteurs de projets FSE

Le service « Ma démarche FSE » est accessible à tous les porteurs de projets FSE de la France métropolitaine, qu'ils soient candidats ou bénéficiaires, qu'ils aient signés une convention avec leur Direccte ou la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle. Depuis le 1^{er} juillet 2012, le service est disponible à tous les organismes intermédiaires. Il convient au préalable de s'assurer auprès de son organisme intermédiaire qu'il est partenaire du dispositif « ma démarche FSE ».

Je bénéficie d'une aide interactive, étape par étape, dans la saisie de ma demande de financement FSE ou de mon bilan d'exécution FSE

Le service « Ma démarche FSE » propose une navigation fluide et ergonomique. Un dispositif d'aide interactive et d'info-bulles en ligne permet d'accompagner efficacement les utilisateurs dans le renseignement de leur demande de financement FSE ou de leur bilan d'exécution FSE.

Je suis l'état d'avancement de ma demande de financement FSE ou de mon bilan d'exécution FSE en un clin d'œil

Les dossiers de saisie en ligne des demandes de financement FSE ou des bilans d'exécution FSE sont normalisés, ce qui permet une transmission plus rapide auprès des services gestionnaires. Une fois la demande de financement FSE ou le bilan d'exécution FSE renseignés et envoyés, le porteur de projet peut suivre l'état d'avancement de son dossier en ligne.

Déposer une demande de financement FSE et son bilan d'exécution FSE en ligne, comment ça marche ?

Outre des délais de transmission plus rapides, « Ma démarche FSE » propose une aide interactive et des info-bulles pour accompagner efficacement les porteurs de projet dans le renseignement de leur demande de financement et de leur bilan d'exécution FSE. Une fois la demande de financement FSE et le bilan d'exécution renseigné puis envoyé, le porteur de projet peut suivre l'état d'avancement de son dossier.



Porteur de projet



Dépôt de la demande de
financement FSE en ligne
Dépôt du bilan d'exécution
en ligne



Le bilan d'exécution FSE



DIRECCTE
ou l'organisme
intermédiaire adhérent
du dispositif

Le porteur de projet
se connecte...

Le porteur de projet remplit en ligne
la demande de financement FSE
ou le bilan d'exécution

La demande de financement FSE ou le bilan
d'exécution est transmis électroniquement à
la DIRECCTE ou à l'organisme intermédiaire
adhérent du dispositif

Pour accéder à "Ma démarche FSE", une seule adresse : "<https://ma-demarche-fse.fr>"

« Ma démarche FSE » est accessible depuis les espaces en ligne **Votre Compte Association (pour les associations)** et **Votre Compte Pro (pour les entreprises)**.

Conçus pour simplifier les démarches administratives des associations et des entreprises, Votre Compte Association et Votre Compte Pro permettent d'accéder à un bouquet de services complètement dématérialisés (création, modifications statutaires, demande de subvention, consultation des annonces publiées au Journal Officiel, information personnalisée,...) dont « Ma démarche FSE ».

Comment ça marche ?

Vous pouvez d'ores et déjà utiliser « Votre Compte Association » si vous êtes une association ou « Votre Compte Pro » si vous êtes une entreprise pour accéder au service « Ma démarche FSE ». Pour cela, il vous suffit de créer une « fédération » entre vos deux comptes depuis l'espace en ligne « Votre Compte Association » ou « Votre Compte Pro ». Avec un identifiant et un mot de passe unique, vous pouvez accéder directement à « Ma démarche FSE » et à l'ensemble des services en ligne disponibles sur « votre Compte Association » et « votre Compte Pro ».

- **Vous êtes une association : rendez-vous sur compteasso.service-public.fr**
- **Vous êtes une entreprise : rendez-vous sur comptepro.service-public.fr**

« Ma démarche FSE » est un service sécurisé développé par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), autorité de gestion en titre du programme national du Fonds social européen en France, avec l'appui de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME).

Les acteurs du projet (qui sont-ils?)

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est l'autorité de gestion en titre de la mise en œuvre du programme opérationnel national « Compétitivité régionale et Emploi » du Fonds social européen en France. Placée sous l'autorité du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, elle est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue.

La direction générale de la modernisation de l'état

Au sein du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, la direction générale de la modernisation de l'état (DGME) pilote le suivi de la révision générale des politiques publiques et accompagne les ministères dans leurs chantiers de transformation. à l'écoute des usagers et de leurs attentes, la DGME conduit également des chantiers interministériels structurants dans les domaines de la simplification administrative, de l'amélioration de l'accueil et de la qualité des services publics.